



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal du Village de Val-David, lors d'une séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, a adopté le règlement numéro 607-4.

Le règlement numéro 607-4 vise à modifier le règlement numéro 607 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin :

De modifier l'article 1.1 « Zones assujetties » (section 1, chapitre 4) du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'insertion des mots « , C-03, C-04 » après « C-02 ».

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 3 décembre 2018, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 20 décembre 2018.

(S) Sophie Charpentier

---

Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière